

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 17 |
| Présents | 14 |
| Absents | 3 |
| Pouvoirs | 2 |
| Votants | 16 |
| Pour | 16 |
| Contre | - |
| Abstentions | - |
| Exclus | - |

Date de convocation :
27 mars 2023

Date d'affichage :
27 mars 2023

Délibération D2023_034
Fiscalité : taux d'imposition
communaux 2023

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230403-D2023_034-DE

Le lundi 3 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : M. CARON donne procuration à M. ANDREYS
M. BELLOT donne procuration à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

.....
Considérant l'augmentation de la masse salariale et le programme d'investissement 2023, Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux finances, propose au conseil municipal une augmentation modérée de la fiscalité locale de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année 2023 les taux d'imposition directs locaux suivants :
 - ✓ Taxe d'habitation : 8,68 %
 - ✓ Taxe sur le foncier bâti : 27,48 %
 - ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 65,83 %